

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Londinières le 15 avril 2019, à 20h00 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Étaient présents: Mmes Régine MARTEL, Ariane MOUQUET, Catherine LEGRAND, Marie-Claude DEPOIX, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, Patrice LEFORT, François HURARD, Thierry COLMAR, Michel COURTOIS

Absents : Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD

Absents excusés : Mrs Michel HUET, Thomas DENISE

Procuration : Michel HUET à Jean-Marie DUMOUCHEL, Thomas DENISE à Jacques LECOURT

Madame Catherine LEGRAND est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

## Approbation des comptes administratifs et de gestion 2018

### COMPTES ADMINISTRATIFS - 2018

			Voix contre	Abstention	Voix Pour
COMMUNE	Investissement	338 307.68			
	Fonctionnement	627 219.41			
	VOTE		0	0	10
ASSAINISSEMENT	Investissement	12 604.91			
	Fonctionnement	439 969.22			
	VOTE		0	0	10
EAU	Investissement	147 928.90			
	Fonctionnement	164 634.63			
	VOTE		0	0	10
HEBERGEMENT	Investissement	-			
	Fonctionnement	168 323.87			
	VOTE		0	0	10

ATELIER RELAIS	Investissement	1 400			
	Fonctionnement	48 884.60			
	VOTE		0	0	10

TRANS,SCOLAIRE	Investissement	33 208.17			
	Fonctionnement	- 17645.47			
	VOTE		0	0	10

SPANC	Investissement	29 474.62			
	Fonctionnement	-24 896.78			
	VOTE		0	0	10

JARD.POMMIERS	investissement	-134 352.36			
	fonctionnement	-3 250.61			
	VOTE		0	0	10

BELLEVUE2	Investissement	-			
	Fonctionnement	100 114.49			
	VOTE		0	0	10

CLOS TABOURET	Investissement	-			
	Fonctionnement	268 618.14			
	VOTE		0	0	10

## Vote des budgets primitifs 2019

### **BUDGET PRIMITIF ANNEE 2019**

	Prévision	Voix contre	Abstention	Voix Pour
--	-----------	-------------	------------	-----------

COMMUNE	Investissement	1 669 577			
	Fonctionnement	1 090 050			
	VOTE		0	0	11

ASSAINISSEMENT	Investissement	573 788			
	Fonctionnement	562 605			
	VOTE		0	0	11

EAU	Investissement	358 678			
	Fonctionnement	206 693			
	VOTE		0	0	11

HEBERGEMENT	Investissement	182 823			
	Fonctionnement	192 823			
	VOTE		0	0	11

ATELIER RELAIS	Investissement	40 284			
	Fonctionnement	48 884			
	VOTE		0	0	11

TRANS,SCOLAIRE	Investissement	44 642			
	Fonctionnement	76 479			
	VOTE		0	0	11

SPANC	Investissement	29 473			
	Fonctionnement	-24 897			
	VOTE		0	0	11

JARD.POMMIERS	investissement	152 006			
	fonctionnement	310 000			
	VOTE		0	0	11

BELLEVUE2	Investissement	-			
	Fonctionnement	132 615			
	VOTE		0	0	11

CLOS TABOURET	Investissement	-			
	Fonctionnement	268 618			
	VOTE		0	0	11

Le montant des subventions aux associations pour l'année 2019 s'élève à 25 000 €.

### **Groupement de commande pour l'étude de la sécurisation de la production en eau**

Mr LECOURT rappelle que par délibération en date du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation et de l'exécution des marchés nécessaires à la réalisation de l'étude de sécurisation de la production en eau entre les collectivités suivantes : SIEA du Caux Nord Est, SIUAEP de la Basse Bresle, le SIAEPA Dieppe Nord, le SIAEP du Plateau d'Aliermont, le SIAEPA de Wanchy Douvrend et les communes de Gamaches et de Londinières.

Le SIEA du Caux Nord Est a été désigné Coordonnateur du groupement de commandes.

L'étude de sécurisation a souligné la nécessité d'engager des diagnostics de forages. Les taux cumulés de subventions alloués à ces investigations complémentaires, initialement de 80%, sont dorénavant de 75%. La baisse de ce taux d'aide implique une hausse de l'enveloppe initiale à la charge des collectivités, subventions déduites, pour la porter de 40 000 € HT à 45 000 € HT.

En application de l'article 6 de ladite convention, toute modification de la convention doit faire l'objet d'un avenant, dont le projet doit préalablement à sa signature être autorisé par délibération de chaque membre du groupement.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier la convention initiale par avenant afin d'augmenter l'enveloppe de l'opération à la charge des collectivités de 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la modification de la répartition du financement comme suit :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Volumes vendus 2013 (m3/an)</b>	<b>taux participation</b>	<b>Participation € HT</b>
Basse Bresle	971 121	33,4%	15 028 €
Caux NE	1 021 145	35,1%	15 803 €
Dieppe Nord	587 104	20,2%	9 086 €
Gamaches	134 418	4,6%	2 080 €
Londinières	57 191	2,0%	885 €
Plateau d'Alhiermont	108 839	3,7%	1 684 €
Wanchy Douvrend	28 038	1,0%	434 €
<b>Total</b>	<b>2 907 856</b>	<b>100%</b>	<b>45 000 €</b>

- Inscrit au budget la dépense maximale de 885 € HT au titre de l'ensemble de l'opération ;
- Autorise Madame le Maire à signer le projet d'avenant à la convention de groupement de commandes ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Subvention pour l'aménagement de l'Etang de Béthencourt**

Considérant la nécessité de déposer des dossiers de demande de subvention pour financer la valorisation touristique de l'Etang de Béthencourt, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de tous financeurs (Etat, Département, Région, FEADER / LEADER...), et l'autorise à signer tous les documents.

### **Subvention pour les classes de découverte CM1 – CM2**

Mme le Maire, au vu du courrier de l'Ecole Elémentaire du Tilleul réceptionné le 04 avril et sollicitant une subvention pour la participation des classes de CM1 et CM2 at après délibération, le dossier sera transmis au Département.

### **Encaissement chèque**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement des remboursements par Groupama :

- Suite à sinistre tempête : toiture salle polyvalente : 464.20 €

### **Lotissement Espace Bellevue**

Il ne reste qu'un terrain en vente sur le lotissement. Ce dernier est enclavé, en longueur et avec une entrée mal positionnée. Mme le Maire propose une baisse du prix au m<sup>2</sup>.

Le conseil vote à l'unanimité le tarif de 19.50€ par m<sup>2</sup>.

## **Questions diverses**

Mme Le Maire fait un point d'étape sur la prévision des travaux de la Mairie.

Des dégâts sur la structure bois du bâtiment ont été décelés. Des échantillons sont actuellement en cours d'analyse pour évaluer l'étendue des travaux à prévoir.

Mr COLMAR évoque la possibilité de relancer complètement le lot «charpente» du marché pour l'aménagement selon les résultats car un devis pourrait être compliqué à obtenir.

L'EDF nous a fait parvenir une invitation en date du 04 mars pour la visite de la centrale de Penly, à destination de tous les membres du conseil.

Ceux-ci sont tous intéressés. EDF sera contacté pour définir une date de visite.

Mme le Maire rappelle que le scrutin des élections européennes aura lieu le 26 mai 2019. Celui-ci se déroulera jusqu'à 18h avec des plages horaires à définir et 3 personnes par créneaux. Il est demandé aux conseillers de confirmer leurs disponibilités.

Mr COURTOIS attire l'attention sur la situation des locaux de l'ancienne perception (Rue Hyacinthe Buquet). Ceux-ci, vides depuis quelques temps, sont constamment vandalisés. Mme le Maire informe qu'une plainte a été déposée en gendarmerie. Mr DUMOUCHEL précise que la porte a été refermée, mais à nouveau forcée. Le propriétaire est injoignable. Il est envisagé de clôturer par des planches (validé par la gendarmerie). Le voisinage est inquiet car de l'huile de vidange a été précédemment déversée dans les locaux. L'apposition d'un panneau «Propriété privée» est également envisagée.

Des départs d'incendies ont été constatés récemment (Eglise et Caisse d'Epargne) et 2 mineurs ont été arrêtés suite au dépôt de plainte.

Les auteurs des tags sur les locaux de la Mairie et l'Eglise dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier ont également été identifiés.

Mr COURTOIS évoque également la taille des arbres au cimetière. Mr DUMOUCHEL précise également que deux ifs devraient être supprimés. Il est décidé de prévoir une réunion de la commission «cimetière» prochainement.

La séance est levée à 23 heures.

« Le présent extrait est affiché en exécution de l'art. 56 de la loi du 05 avril 1884 »